

**REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LEFOREST**

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal à son Maire au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite des seuils de procédures formalisées,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la procédure de consultation, réservée aux structures d'insertion par l'activité économique, lancée sous la référence n°26-04 pour répondre au besoin de la commune en termes de tontes et de petit entretien des espaces verts,

Considérant que le rapport d'analyse des offres fait ressortir que l'offre la mieux-disante est celle de l'ASSOCIATION DYNAMIQUE INSERTION EMPLOI,

DECIDONS

Article 1 : d'attribuer l'accord-cadre n°26-04 relatif aux tontes et petit entretien des espaces verts, à l'ASSOCIATION DYNAMIQUE INSERTION EMPLOI sise 14 BOULEVARD PICASSO 62320 DROCOURT, SIRET n°41165429600085, pour un montant maximum de 65 000 euros H.T pour l'année 2026 puis de 75 000 euros H.T pour les années suivantes. Le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31/12/2026. Il sera renouvelable expressément deux fois par période d'une année civile.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.



Leforest, le

22 JUN 2026

Le Maire,

Christian MUSIAL

